



Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901
21 rue Martiny 13008 Marseille - Tél. 04 91 22 80 19

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
du quatorze décembre deux mille vingt trois**

Le 14 décembre 2023, à 18h30, à Marseille 21 rue Martiny 13008, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'association ULIF Marseille sur convocation du Président, conformément aux dispositions statutaires.

-I-

Il a été établi une feuille de présence, signée par chacun des membres présents au moment de leur entrée en séance de leur nom propre ou en tant que mandataire. Il figure sur cette feuille de présence les membres ayant votés par correspondance.
Les pouvoirs et les votes par correspondance sont annexés.

Le Président constate que ;

Les membres présents sont au nombre de : 21 + 1

Les membres ayant donnés procuration sont au nombre de : 1

Les membres ayant votés par correspondance sont au nombre de : 19

Soit un total de 41 votants.

-II-

Le Président met à la disposition des membres

- Les statuts de 2010 en vigueur de l'association.
- La feuille de présence certifiée exacte.
- Les procurations reçues.
- Les votes par correspondance reçus
- Le procès verbal du Conseil d'Administration du 21 novembre 2023.
- Les statuts de 2023 validés par le Conseil d'Administration, à adopter.

Le Président déclare que tous les documents d'après les dispositions légales et statutaires et réglementaires sont communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'assemblée dans les délais imposés.

L'assemblée lui donne acte.

-III-

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant :

1. Émargement de la feuille de présence.
2. Désignation du bureau de séance.
3. Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
4. Prise de parole du président de l'association.
5. Questions et réponses sur les articles des nouveaux statuts.
6. Vote sur l'adoption des nouveaux statuts validés à l'unanimité des administrateurs présents et représentés lors de la réunion du Conseil d'administration du 21 novembre 2023.

-IV-

Le Président rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelé à statuer sur les points deux (2) et six (6) figurants sur l'ordre du jour.

Première Résolution

Émargement de la feuille de présence.

Deuxième Résolution

Désignation du bureau de séance.

Le Président, Laurent Dembert, préside les assemblées générales. Statuts 2010, article 14-a) 4

Se présente en qualité de secrétaire de séance : Conne Brocail

Les votes : POUR 42 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Les membres désignent, à mains levées, Conne Brocail, secrétaire de séance.

Se présente en qualité de scrutateur de séance : Berger Keisemann

Les votes : POUR 42 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Les membres désignent, à mains levées, Berger Keisemann, scrutateur de séance.

Troisième Résolution

Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire.

Le Président déclare l'ouverture de la séance à 18 h 45

Quatrième Résolution

Prise de parole du Président.

Cinquième Résolution

Questions et réponses sur les articles des nouveaux statuts.

Sixième Résolution

Vote sur l'adoption des nouveaux statuts

validés à l'unanimité des administrateurs présents et représentés
lors de la réunion du Conseil d'administration du 21 novembre 2023

Dispositions statutaires, article 14 – b) 2, Quorum et majorité

L'assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des deux tiers (2/3) des suffrages exprimés.

Les votes des membres présents et représentés, à mains levées ;

Les votes : POUR 23 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Les votes par correspondance ;

Les votes : POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

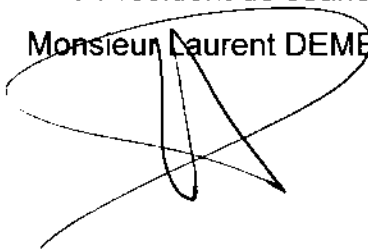
Les Statuts 2023 sont adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 25

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président, la secrétaire et le scrutateur de séance.

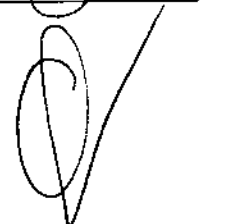
Le Président de séance

Monsieur Laurent DEMBERT



Le Secrétaire de séance

Celine Boudil



Le Scrutateur de séance

Georges Kiefermann

